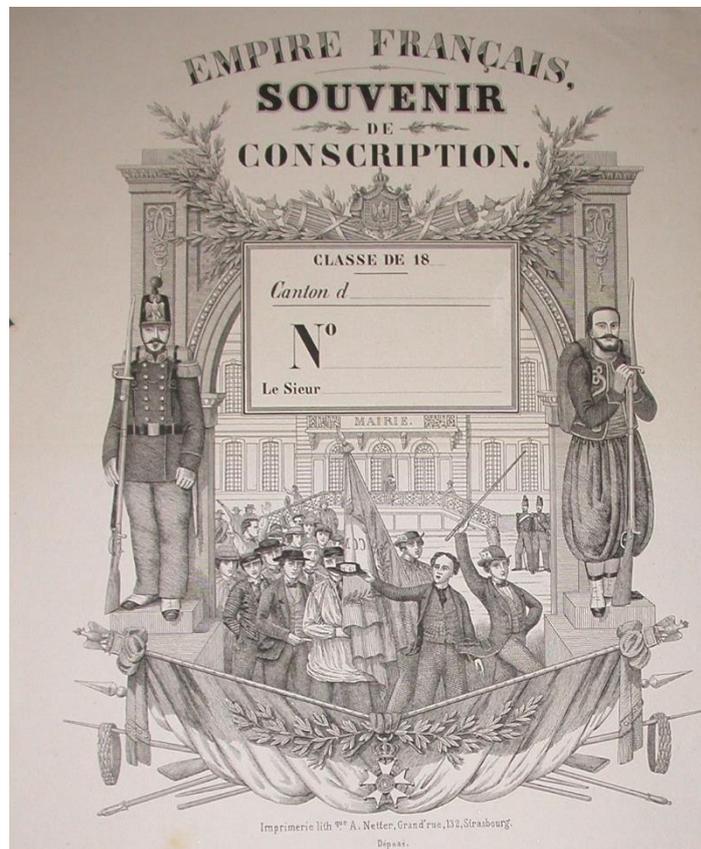


# La conscription militaire dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin



Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 1 Fi 6/1002

Hélène Both, attachée de conservation du Patrimoine

Dernière mise à jour le 05/11/2024

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>LE RECRUTEMENT MILITAIRE : JALONS HISTORIQUES A CONNAITRE ET DOCUMENTS A CONSULTER.....</b>	<b>4</b>
L'ARMEE SOUS L'ANCIEN REGIME .....	4
ENTRE 1800 ET 1870.....	5
APRES 1870 .....	6
<b>RECHERCHES ILLUSTRÉES.....</b>	<b>8</b>
RECHERCHER UN ANCETRE MILITAIRE ENTRE 1800 ET 1870 .....	8
RECHERCHE UN ANCETRE ENTRE 1871 ET 1918 .....	12
RECHERCHER UN ANCETRE MILITAIRE APRES 1918.....	14
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>16</b>
<b>ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>17</b>

## Introduction

Les recherches généalogiques ont connu depuis plusieurs décennies un essor considérable, de sorte que les généalogistes représentent actuellement une large part du public des services d'archives.

Les Archives d'Alsace sont le lieu idéal pour débiter ses recherches. On peut en effet y consulter les registres paroissiaux et les actes d'état civil de toutes les communes du département. Ces documents sont les plus consultés car ils permettent d'obtenir facilement des informations lorsque l'on débute des recherches généalogiques.

Néanmoins, il est parfois nécessaire de consulter des documents complémentaires, par exemple pour situer des ancêtres dans leur environnement géographique ou reconstituer leur vie au-delà des simples renseignements d'état civil.

Parmi ces sources complémentaires, se trouvent les archives militaires. En fonction des périodes de recherche, le lecteur devra consulter différents fonds d'archives.

### Quelques préalables

La recherche dans les archives militaires, particulièrement à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, nécessite de rassembler quelques informations pour pouvoir mener une consultation efficace des documents. Comme pour les recherches d'état civil, la clé d'entrée est le nom de la commune dans laquelle réside le jeune homme. Le recensement concerne les jeunes hommes âgés de vingt ans. Ceux-ci sont recensés soit dans leur commune de naissance, soit dans la commune où ils résident au moment du recensement. Connaître la date de naissance s'avère également précieux, parce que les listes de soldats sont établies par classes de conscrits. Par exemple, la classe de 1936 regroupe les jeunes hommes nés en 1916.

### Communicabilité

La consultation des registres matricules est soumise à certaines restrictions. En l'absence de liens de parenté entre le demandeur et la personne concernée par le document, la reproduction est autorisée avec occultation de certains éléments qui ne seraient pas librement communicables au titre de l'article L. 213-1 du Code du patrimoine :

- mentions à caractère médical (délai de 25 ans à compter de la date de décès du soldat si elle est connue, ou 120 ans à compter de sa date de naissance) ;
- mentions à caractère disciplinaire ou judiciaire (délai de 75 ans à compter de la décision) ;
- indications donnant la filiation de la personne (délai de 50 ans à compter de la date de clôture du registre).

## **Le recrutement militaire : jalons historiques à connaître et documents à consulter**

### **L'armée sous l'Ancien régime<sup>1</sup>**

Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le royaume de France ne dispose pas de réelle armée. Les troupes sont levées en fonction des guerres et si, en théorie, seul le roi détient le droit de lever des troupes, dans les faits, les grands seigneurs recrutent leurs troupes comme ils le veulent. Tant que le métier militaire est attractif et que l'armée est limitée à moins de 50 000 hommes, les recrutements sont aisés. Avec l'entrée du royaume de France dans la guerre de Trente Ans, les besoins augmentent et le volontariat ne suffit plus à fournir les troupes nécessaires. On fait donc souvent appel à des étrangers pour compléter le contingent. Les troupes étrangères représentent jusqu'à un quart de l'effectif total en temps de guerre. Beaucoup de Suisses servent ainsi dans l'armée du roi de France<sup>2</sup>. De plus, jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le roi prend souvent à son service de véritables « entrepreneurs de guerre, à la fois chefs de bandes et stratèges »<sup>3</sup>.

Le règne de Louis XIV et la nomination des Le Tellier père et fils (marquis de Louvois)<sup>4</sup> au secrétariat d'Etat à la Guerre marquent un tournant important. Le marquis de Louvois crée une armée permanente, entretenue par le roi et dont l'effectif doit être suffisant pour ne pas avoir recours aux mercenaires. Il confie le recrutement des soldats aux intendants.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce recrutement reste essentiellement seigneurial, « chaque capitaine racolant sur ses terres ou celles de ses parents<sup>5</sup> ». Les soldats sont majoritairement d'origine rurale et tous les groupes sociaux sont représentés. En 1688, Louvois crée la milice royale<sup>6</sup>. A partir de 1691, chaque paroisse doit fournir un homme tiré au sort parmi les « miliciables », c'est-à-dire les célibataires, veufs ou jeunes mariés, âgés de 16 à 40 ans et mesurant au minimum 5 pieds (1,62 mètre). Le plus souvent, le service dans la milice dure 6 ans. On recrute entre 10 000 et 18 000 hommes par an. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la milice est très impopulaire, en particulier en raison de l'arbitraire de son recrutement : chaque intendant fixe le contingent et accorde des exemptions. De plus, les villes échappent au tirage au sort. Sous Louis XVI, on compte près d'un réfractaire pour un milicien. Fortement dénoncée dans les cahiers de doléances, la milice royale est supprimée en 1791.

### **Les recherches dans les archives anciennes<sup>7</sup>**

Avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'existe pas de réels registres de conscription. Les recherches sont à mener principalement en séries C (administration civile), E (archives des familles) et G (clergé séculier), où sont conservés les documents concernant l'armée en général et les milices en particulier.

---

<sup>1</sup> <http://vieuxblaye.free.fr/spip.php?article13>, conférence de Jean-Pierre Bois, professeur d'histoire à l'Université de Nantes.

<sup>2</sup> Bluche, François (dir.). *Dictionnaire du Grand Siècle*, p. 1304, article « Recrutement ».

<sup>3</sup> Cabourdin, Guy, Viard, Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien régime*, p. 20.

<sup>4</sup> Michel Le Tellier, 1603-1685. Il est nommé secrétaire d'Etat à la Guerre en 1643 sur les conseils de Mazarin, Louis XIV étant alors âgé de 5 ans. En 1677, il est nommé Chancelier de France. Son fils, le marquis de Louvois (1641-1691), lui succède et occupe cette charge jusqu'en 1683, date à laquelle il est nommé surintendant des Bâtiments, des Arts et des Manufactures.

<sup>5</sup> Cabourdin, Guy, Viard, Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien régime*, p. 20.

<sup>6</sup> *Idem*, article « Milice », p. 216-217.

<sup>7</sup> En France, les documents d'archives sont répartis en 4 grandes périodes : archives anciennes (antérieures à 1792), archives révolutionnaires (1792-1800), archives modernes (1800-1940 ; en Alsace-Moselle, les séries modernes sont closes en 1870 du fait de l'annexion allemande), archives contemporaines (à partir de 1871 en Alsace-Moselle, à partir de 1940 dans le reste de la France).

## Entre 1800 et 1870<sup>8</sup>

Les archives militaires de la période moderne (1800-1870) sont classées en série R.

La loi Jourdan du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) prévoit que l'armée de terre se forme par enrôlement volontaire, et, en cas de besoin, par la conscription. Dans les faits, la conscription devient le principal mode de recrutement. La loi met en place le système du recensement militaire. Chaque année, les municipalités dressent la liste des hommes ayant atteint l'âge de vingt ans dans les douze mois écoulés. Ensuite, le conseil de révision se réunit au chef-lieu de canton pour recenser les jeunes gens aptes de la classe.

La loi Jourdan soumet à la conscription tous les Français âgés de 20 à 25 ans. La durée du service est fixée à cinq ans. Le législateur fixe annuellement le nombre de conscrits composant la levée, les autres formant une réserve disponible pour d'éventuelles futures levées. Le choix des jeunes gens compris dans la levée devait se faire en fonction de l'âge (les plus jeunes de la classe), mais rapidement le tirage au sort s'impose avec son pendant, le système du remplacement, en contradiction avec la loi Jourdan. Ce système permet en effet à un jeune homme ayant tiré le « mauvais numéro » d'échapper à la conscription en « rémunérant » un remplaçant, prêt à partir faire son service contre un peu d'argent.

La conscription se déroule en 3 étapes :

1. Chaque commune établit un premier document appelé *tableau de recensement* où sont inscrits les jeunes gens domiciliés dans la commune, âgés de 20 ans, ainsi que les omis des classes précédentes et les engagés volontaires. Les tableaux sont ensuite regroupés au chef-lieu de canton, où a lieu le tirage au sort.
2. Les jeunes gens qui figurent sur la *liste de tirage au sort* sont ensuite examinés par le conseil de révision, en commençant par celui qui a tiré le n°1, jusqu'à ce que le contingent assigné au canton soit atteint. Le conseil de révision tranche d'abord la question de l'aptitude physique, déclarant l'intéressé bon pour le service ou exempté, après avoir consulté le médecin ou l'officier de santé. Les listes cantonales de tirage au sort indiquent les affectations des jeunes gens et, le cas échéant, les motifs d'exemption et de réforme.
3. Enfin, les *listes départementales du contingent* fournissent la liste des jeunes gens avec leur affectation.

L'état des sources est différent selon le département et se détaille comme suit :

Département	Tableaux de recensement	Listes de tirage au sort	Listes du contingent départemental
Bas-Rhin	Classes 1800-1868	Classes 1806-1869	Classes 1816-1868
Haut-Rhin	Classe 1870	Classes 1827-1870	Classes 1816-1870

<sup>8</sup> Ce paragraphe est issu de l'introduction du répertoire numérique détaillé de la sous-série 1 RP des Archives départementales du Bas-Rhin, rédigée par Anne Leblay en 2007.

Enfin, les dossiers d'officiers ne sont pas conservés aux Archives d'Alsace mais au Service historique de la Défense :

Service historique de la Défense  
Château de Vincennes  
Avenue de Paris  
94306 Vincennes cedex  
<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/>

La série R, comme les autres séries modernes, est close en 1870.

### **Après 1870**

Le système prussien, en vigueur après 1871 en Alsace-Moselle, prévoit un service militaire de trois ans applicable à tous. A partir de 1872, les jeunes gens sont incorporés dans l'armée allemande. La grande majorité des archives ont été détruites en 1945 dans les bombardements de Postdam. Selon les unités de rattachement, vous pouvez toutefois vous adresser aux organismes ci-dessous :

Pour obtenir des renseignements sur un soldat blessé pendant la Première guerre mondiale :

Krankenbuchlager Berlin  
Wattstrasse 11-13  
D - 13355 Berlin

Pour obtenir des renseignements sur des jeunes gens ayant servi dans la marine impériale (*Kaiserlichen Marine*) :

Deutsche Dienststelle  
Wehrmachtauskunftsstelle (WASSt)  
Eichborndamm 179  
D - 13403 Berlin

Pour obtenir des renseignements sur les unités des engagés volontaires badoises et formations badoises (*XIV. Armeekorps in Baden, badischen Freiwilligenverbände und der badischen Formationen*) jusqu'en 1920 :

Generallandesarchiv Karlsruhe  
Nördliche Hildapromenade 2  
D - 76133 Karlsruhe

Les archives sont donc en grande partie inexistantes entre 1870 et 1893. Les recensements militaires (on entend par ce terme l'ensemble des documents relatifs à la conscription militaire : répertoires alphabétiques et registres matricules) sont conservés aux Archives d'Alsace à partir de la classe 1893.

Néanmoins, il est important de préciser que pour les classes 1893 à 1921, il s'agit de registres reconstitués. En effet, après 1918, les bureaux de recrutement des départements d'Alsace et de Moselle ont reconstitué, partiellement, les registres matricules de la période allemande. En conséquence, les soldats morts au combat ou dégagés des obligations militaires n'y figurent pas. Il s'agissait essentiellement de dresser la liste des réservistes non encore libérés de leur service, et les renseignements portés sont donc souvent lacunaires et seule la mention de service dans l'armée allemande apparaît. Cela s'explique par le fait que l'administration française ne retient que les éléments dont elle a besoin, principalement l'âge du soldat, pour savoir s'il est ou non dégagé de son devoir de réserviste.

Du fait de leur contexte de production, tous ces registres sont rédigés en français.

Les fiches présentent le détail des affectations des soldats. Elles mentionnent également les blessures qu'ils ont pu subir ou les décorations qui leur ont été remises. Chaque fiche est constituée de zones bien précises (voir la recherche détaillée dans la seconde partie) :

- le haut de la fiche rassemble les informations concernant l'identité du soldat : noms, prénoms, état civil, degré d'instruction et description physique
- la partie droite de la fiche fait apparaître les affectations successives
- la partie gauche détaille les services et les mutations de façon chronologique : le soldat sert tout d'abord dans l'armée active, il est ensuite versé dans la réserve de l'armée active puis dans l'armée territoriale et sa réserve. Selon les périodes, ces trois types de services figurent dans des pavés distincts ou sont regroupés au sein d'un même encadré.

Les registres matricules sont conservés dans les séries D et W pour le site de Strasbourg jusqu'à la classe 1940 et en série 18 AL 2 sur le site de Colmar jusqu'à la classe 1940.

La recherche d'un état signalétique se mène en deux temps :

- la consultation du répertoire alphabétique de l'arrondissement où le soldat est susceptible d'avoir été recensé : dans ce répertoire figurent son nom, son prénom, sa date de naissance et son numéro matricule ;
- la consultation du registre matricule proprement dit dans lequel sont classés les états signalétiques par numéro de matricule.

Pour mémoire, les états signalétiques des classes 1893 à 1921 des 2 bureaux du département du Haut-Rhin ont été numérisés et sont consultables sur le site Internet <https://archives68.alsace.eu/page/archives-numerisees>

Le chapitre suivant présente de façon illustrée les différents documents à utiliser pour mener la recherche, ainsi que les informations que l'on peut recueillir dans les documents.

## Recherches illustrées

Les renseignements précisés dans les recensements militaires varient au fil des siècles. Jusqu'en 1870, on y trouve des indications sur le degré d'instruction des jeunes gens, qui varie de 1 à 5, ainsi que des descriptions physiques détaillées (malformation d'un doigt, début de goitre etc.). Les documents de l'époque moderne (1800-1870), outre les renseignements généalogiques et militaires qu'ils apportent, fournissent également des indications précises sur la population du département en âge de porter les armes.

Comme cela a été expliqué ci-dessus, les états signalétiques et les services reconstitués de la période allemande sont les moins détaillés. Après 1918, les fiches comportent de nombreux renseignements sur la carrière militaire du soldat.

Les trois exemples ci-dessous illustrent une recherche pour chacune des périodes suivantes :

- la période moderne, 1800 à 1870
- la période allemande, 1871 à 1918
- la période contemporaine, à partir de 1918.

### Rechercher un ancêtre militaire entre 1800 et 1870

Le nom de la commune constitue une clé d'entrée importante. Jusqu'à 1870, les communes alsaciennes sont réparties en bureaux de recrutement :

Au nombre de 4 pour le département du Bas-Rhin :

- Saverne
- Sélestat
- Strasbourg
- Wissembourg

Et de 3 pour le département du Haut-Rhin :

- Colmar
- Mulhouse
- Belfort

Pour connaître le bureau de recrutement dont dépend une commune, il convient de consulter la liste présente dans le répertoire numérique de la série M en salle de lecture. Ce document associe à chaque nom de commune son arrondissement de rattachement. C'est dans le chef-lieu d'arrondissement qu'étaient en effet établis les bureaux de recrutement.

Les documents de cette période sont conservés en série R. Le recherche nécessite la consultation successive de trois grands types de documents pour tenter de reconstituer le parcours militaire d'un jeune homme.

**Le tableau de recensement**

Dans l'exemple ci-dessous, on cherche à obtenir des informations militaires concernant Benjamin Caspar, né le 23 juin 1831 à Barr. Chaque commune fait partie d'un canton, qui dépend lui-même d'un arrondissement. Dans chaque arrondissement, on trouve un bureau de recrutement. Dans cet exemple, la commune de Barr est chef-lieu de canton, qui dépend de l'arrondissement de Sélestat. On commence donc par consulter le tableau de recensement du bureau de recrutement de Sélestat pour la classe 1851.

Les conscrits sont classés par ordre alphabétique. La 3<sup>e</sup> colonne en partant de la droite indique le numéro dans la liste de tirage ; c'est ce numéro qu'il faudra relever et conserver, car il permettra ensuite de consulter le registre de la liste de tirage, organisé par numéros. Le tableau de recensement fournit les indications suivantes (dans l'ordre des colonnes, à compter de la deuxième colonne) :

- colonne 2 : nom de famille, prénom ou nom de baptême, surnom du conscrit
- colonne 3 : date, lieu de naissance et de résidence personnelle du conscrit d'une part, noms, prénoms et domicile de ses parents d'autre part.
- colonne 4 : taille du conscrit.
- colonne 5 : profession du conscrit d'une part, celle de ses parents d'autre part.
- colonne 6 : renseignements sur les conscrits : inscrits d'office, à leur demande ou sur celle de leur tuteur.
- colonne 7 : motifs d'exemption ou de dispense à faire valoir devant le conseil de révision.
- colonne 8 : degré d'instruction du conscrit.
- colonne 12 : numéro sur la liste de tirage (80 dans notre exemple).

Archives départementales du Bas-Rhin, cote 1 RP 410

N° de la commune	1. Nom de famille des jeunes gens. 2. Prénoms ou noms de baptême. 3. Surnoms.	1. Date et lieu de la naissance et résidence personnelle des jeunes gens. 2. Noms, prénoms et domicile des pères et mères.	FAMILLE des JEUNES GENS. Mères. Commissaires.	PROFESSION.	RENSEIGNEMENTS SUR LES JEUNES GENS inscrits au présent tableau.		INDICATIONS des motifs.	MOTIFS de la dispense ou ceux qui les représentent et provaloir devant le conseil de révision.	DEGRÉ d'INSTRUCTION des jeunes gens.	DÉSIGNATION de la personne qui a signé ; si c'est le jeune homme.	EXAMEN ET RECTIFICATION DE TIRAGE par le sous-préfet.		TIRAGE de SOUS-PRÉFET.	RÉSULTAT des opérations de conseil de révision.	OBSERVATIONS.
					INDICATIONS des motifs.						INDICATIONS de la rectification.	MOTIFS de la rectification.			
					1. Des jeunes gens. Indiquer s'ils ont été inscrits d'office. 2. De leur père ou de leur mère.	Indiquer pour les motifs des dispenses antérieures : 1. la classe à laquelle ils appartiennent ; 2. la date du jugement et des motifs de condamnation pour fait d'omission.									
1															
1	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	1. Cultivateur	1. Inscriptions antérieures				(1)	Le jeune homme			117	1. ...	
2	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	2. Agriculteur	2. Sur son demande				+	Le jeune homme			117	2. ...	
3	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	3. Cultivateur	3. Sur son demande					Le jeune homme			117	3. ...	
4	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	4. Cultivateur	4. Sur son demande					Le jeune homme			117	4. ...	
5	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	5. Cultivateur	5. Sur son demande					Le jeune homme			117	5. ...	
6	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	6. Cultivateur	6. Sur son demande					Le jeune homme			117	6. ...	
7	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	7. Cultivateur	7. Sur son demande					Le jeune homme			117	7. ...	
8	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	8. Cultivateur	8. Sur son demande					Le jeune homme			117	8. ...	
9	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	9. Cultivateur	9. Sur son demande					Le jeune homme			117	9. ...	
10	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	10. Cultivateur	10. Sur son demande					Le jeune homme			117	10. ...	
11	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	11. Cultivateur	11. Sur son demande					Le jeune homme			117	11. ...	
12	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	12. Cultivateur	12. Sur son demande					Le jeune homme			117	12. ...	
13	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	13. Cultivateur	13. Sur son demande					Le jeune homme			117	13. ...	
14	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	14. Cultivateur	14. Sur son demande					Le jeune homme			117	14. ...	
15	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	15. Cultivateur	15. Sur son demande					Le jeune homme			117	15. ...	
16	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	16. Cultivateur	16. Sur son demande					Le jeune homme			117	16. ...	
17	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	17. Cultivateur	17. Sur son demande					Le jeune homme			117	17. ...	
18	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	18. Cultivateur	18. Sur son demande					Le jeune homme			117	18. ...	
19	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	19. Cultivateur	19. Sur son demande					Le jeune homme			117	19. ...	
20	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	20. Cultivateur	20. Sur son demande					Le jeune homme			117	20. ...	
21	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	21. Cultivateur	21. Sur son demande					Le jeune homme			117	21. ...	
22	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	22. Cultivateur	22. Sur son demande					Le jeune homme			117	22. ...	
23	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	23. Cultivateur	23. Sur son demande					Le jeune homme			117	23. ...	
24	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	24. Cultivateur	24. Sur son demande					Le jeune homme			117	24. ...	
25	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	25. Cultivateur	25. Sur son demande					Le jeune homme			117	25. ...	
26	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	26. Cultivateur	26. Sur son demande					Le jeune homme			117	26. ...	
27	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	27. Cultivateur	27. Sur son demande					Le jeune homme			117	27. ...	
28	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	28. Cultivateur	28. Sur son demande					Le jeune homme			117	28. ...	
29	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	29. Cultivateur	29. Sur son demande					Le jeune homme			117	29. ...	
30	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	30. Cultivateur	30. Sur son demande					Le jeune homme			117	30. ...	
31	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	31. Cultivateur	31. Sur son demande					Le jeune homme			117	31. ...	
32	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	32. Cultivateur	32. Sur son demande					Le jeune homme			117	32. ...	
33	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	33. Cultivateur	33. Sur son demande					Le jeune homme			117	33. ...	
34	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	34. Cultivateur	34. Sur son demande					Le jeune homme			117	34. ...	
35	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	35. Cultivateur	35. Sur son demande					Le jeune homme			117	35. ...	
36	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	36. Cultivateur	36. Sur son demande					Le jeune homme			117	36. ...	
37	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	37. Cultivateur	37. Sur son demande					Le jeune homme			117	37. ...	
38	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	38. Cultivateur	38. Sur son demande					Le jeune homme			117	38. ...	
39	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	39. Cultivateur	39. Sur son demande					Le jeune homme			117	39. ...	
40	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	40. Cultivateur	40. Sur son demande					Le jeune homme			117	40. ...	
41	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	41. Cultivateur	41. Sur son demande					Le jeune homme			117	41. ...	
42	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	42. Cultivateur	42. Sur son demande					Le jeune homme			117	42. ...	
43	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	43. Cultivateur	43. Sur son demande					Le jeune homme			117	43. ...	
44	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	44. Cultivateur	44. Sur son demande					Le jeune homme			117	44. ...	
45	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	45. Cultivateur	45. Sur son demande					Le jeune homme			117	45. ...	
46	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	46. Cultivateur	46. Sur son demande					Le jeune homme			117	46. ...	
47	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	47. Cultivateur	47. Sur son demande					Le jeune homme			117	47. ...	
48	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	48. Cultivateur	48. Sur son demande					Le jeune homme			117	48. ...	
49	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	49. Cultivateur	49. Sur son demande					Le jeune homme			117	49. ...	
50	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	50. Cultivateur	50. Sur son demande					Le jeune homme			117	50. ...	
51	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	51. Cultivateur	51. Sur son demande					Le jeune homme			117	51. ...	
52	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	52. Cultivateur	52. Sur son demande					Le jeune homme			117	52. ...	
53	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	53. Cultivateur	53. Sur son demande					Le jeune homme			117	53. ...	
54	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	54. Cultivateur	54. Sur son demande					Le jeune homme			117	54. ...	
55	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	55. Cultivateur	55. Sur son demande					Le jeune homme			117	55. ...	
56	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	56. Cultivateur	56. Sur son demande					Le jeune homme			117	56. ...	
57	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	57. Cultivateur	57. Sur son demande					Le jeune homme			117	57. ...	
58	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	58. Cultivateur	58. Sur son demande					Le jeune homme			117	58. ...	
59	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	59. Cultivateur	59. Sur son demande					Le jeune homme			117	59. ...	
60	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	60. Cultivateur	60. Sur son demande					Le jeune homme			117	60. ...	
61	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	61. Cultivateur	61. Sur son demande					Le jeune homme			117	61. ...	
62	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	62. Cultivateur	62. Sur son demande					Le jeune homme			117	62. ...	
63	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	63. Cultivateur	63. Sur son demande					Le jeune homme			117	63. ...	
64	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	64. Cultivateur	64. Sur son demande					Le jeune homme			117	64. ...	
65	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	65. Cultivateur	65. Sur son demande					Le jeune homme			117	65. ...	
66	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	66. Cultivateur	66. Sur son demande					Le jeune homme			117	66. ...	
67	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	67. Cultivateur	67. Sur son demande					Le jeune homme			117	67. ...	
68	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	68. Cultivateur	68. Sur son demande					Le jeune homme			117	68. ...	
69	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	69. Cultivateur	69. Sur son demande					Le jeune homme			117	69. ...	
70	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	70. Cultivateur	70. Sur son demande					Le jeune homme			117	70. ...	
71	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	71. Cultivateur	71. Sur son demande					Le jeune homme			117	71. ...	
72	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	72. Cultivateur	72. Sur son demande					Le jeune homme			117	72. ...	
73	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	73. Cultivateur	73. Sur son demande					Le jeune homme			117	73. ...	
74	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	74. Cultivateur	74. Sur son demande					Le jeune homme			117	74. ...	
75	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	75. Cultivateur	75. Sur son demande					Le jeune homme			117	75. ...	
76	Baumhart	Né le 18 septembre 1831 à Barr canton de Barr arrondissement de Barr	Mère : ...	76. Cultivateur	76. Sur son demande					Le jeune homme			117	76. ...	
77</															

**La liste de tirage**

A ce stade de la recherche, le numéro de Benjamin Caspar sur la liste de tirage est connu, il s'agit du numéro 80. On constate ici que le motif d'exemption n'a pas été retenu. Dans le cas contraire, on aurait pu lire « exempté » dans la colonne indiquant les décisions du conseil de révision. On sait donc que Benjamin Caspar n'a pas été réformé, mais il faudra consulter un dernier document pour savoir s'il a fait partie du contingent de l'année 1851. En effet, tous les jeunes gens ne sont pas affectés à un régiment : lorsque le contingent est atteint pour le canton, la conscription est arrêtée. Si le canton doit fournir 100 conscrits, tous les conscrits ayant tiré un numéro supérieur à 100 ne feront pas partie du contingent. L'expression « tirer le bon numéro » trouve là son origine.

NOMINÉS selon leur le tirage	1° NOMS DE FAMILLE 2° PRÉNOMS ou noms de baptême 3° SURNOMS	PROFESSION	LIEUX ET DATE DE LA NAISSANCE des jeunes gens; NOMS ET PRÉNOMS des pères et mères.	COMMUNE à laquelle appartient LES JEUNES GENS.	NUMÉRO d'inscription sur le tableau de recensement.	MOTIFS D'EXEMPTION ou de DÉCISION que les jeunes gens ou ceux qui les représentent se proposent de faire valoir devant le conseil de révision.	TAILLE des jeunes gens.	DEGRÉ D'INSTRUCTION des jeunes gens.	DÉCISIONS				OBSERVATIONS		
									PRISES PAR LE CONSEIL DE RÉVISION, jusqu'à la clôture de la liste du contingent.					DÉCISIONS après la clôture de la liste du contingent cantonal.	
									DÉCISION		MOTIFS DE LA DÉCISION.			DÉCISION	
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.								
19	1° Gatzberger 2° Frenckel		Né le 15 mai 1831 à Dambach canton de Saver résidant à filz de Frenckel et de Gatzberger épouse	Dambach	70		1m 60		Comprou						
80	1° Caspar 2° Benjamin		Né le 25 jan 1831 à Saver canton de Saver résidant à Mülhausen filz de André et de Schuler épouse	Saver	18	raison de l'indis- position et création infirmité à la naissance.	1m 40		Comprou						

Archives départementales du Bas-Rhin, cote 1 RP 627

**Liste de tirage de l'arrondissement de Sélestat, classe 1851, 1 RP 627**

## La conscription militaire dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin

Pour savoir si Benjamin Caspar a été affecté dans un régiment, on consulte la *liste départementale du contingent*. Ce registre recense, par canton puis par commune, les jeunes gens qui ont effectivement été affectés dans un régiment.

The image shows an open historical military conscription register from 1851. The pages are filled with handwritten entries in French. The register is organized into columns with headings such as 'LISTE DÉPARTEMENTALE DU CONTINGENT', 'NOM', 'CANTON', 'COMMUNE', 'ÂGE', 'PROFESSION', 'REMARQUES', 'AFFECTATION', 'DATE', 'SIGNATURE', and 'OBSERVATIONS'. The entries are for the year 1851 and list various individuals, including Benjamin Caspar. The handwriting is in cursive, and there are some corrections and additional notes in the 'REMARQUES' and 'OBSERVATIONS' columns. A stamp or mark '36° de ligne' is visible in several rows. The register is part of the Archives départementales du Bas-Rhin, cote 1 RP 1046.

### Liste départementale du contingent, classe 1851, 1 RP 1046

Pour la classe 1851, on retrouve Benjamin Caspar. Il a donc fait partie du contingent de cette année-là.

### Les résultats de la recherche

Au terme de la recherche, voici les informations que l'on a pu rassembler sur ce jeune homme. Benjamin Caspar est né le 23 juin 1831 à Barr. En 1851, il réside à Mulhouse. La description physique figurant dans la liste du contingent nous apprend qu'il a les sourcils « rouges », les yeux gris-jaune, le front haut, une bouche et un nez moyens. Son visage est long et son teint pâle. Enfin, il mesure 1,62 mètre.

Ses parents, André Caspar et Anne Marie Schuler, sont domiciliés à Barr. Benjamin est vitrier, son père exerçant quant à lui la profession de tisserand. Il a été inscrit sur la demande de son frère, ce qui donne un renseignement supplémentaire : les époux Caspar ont eu au moins deux fils. Benjamin sait lire et écrire, bien qu'il n'ait pas pu signer le registre de recrutement.

La raideur de son index droit n'a pas été retenue par le conseil de révision comme motif d'exemption. Il a été affecté au 28<sup>e</sup> régiment de ligne et a quitté Strasbourg le 2 février 1854. Il est arrivé à son corps d'affectation le 18 mars et porte le numéro d'immatriculation 3765.

## Recherche un ancêtre entre 1871 et 1918

Pour rechercher un soldat pendant la période de l'annexion, la méthode reste sensiblement identique à celle de la période précédente. On procède toujours en plusieurs étapes, en consultant d'une part un répertoire alphabétique puis le registre matricule.

Dans notre exemple, on cherche à rassembler des informations sur Félix Goetz. On sait qu'il est né le 19 août 1875 à Offendorf. Le premier document à consulter est le répertoire alphabétique du bureau de recrutement de Saverne, afin d'obtenir le numéro de matricule de Félix Goetz, en l'occurrence le numéro 47.

Archives départementales du Bas-Rhin, cote 629 D 12

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE. N° 1003 de la Nomenclature générale.

NOM. (Il doit être écrit en lettres.)	PRÉNOMS ET SURNOMS.	NUMÉROS ma- tricules.	NU- MÉRO du volume.	NOM. (Il doit être écrit en lettres.)	PRÉNOMS ET SURNOMS.	NUMÉROS ma- tricules.	NU- MÉRO du volume.
	G						
Glasser	Philippe	367	1	Gross	Guise	55	1
Glasser	Martin	612	2	Grosstor	Joseph	1167	3
Gless	Charles	46	1	Gruber	Joseph	464	1
Gless	Clotilde	45	1	Grunenwald	Joseph	1060	3
Gleich	Leon	234	1	Gruner	Antoine	678	2
Goetz	Lucien	615	2	Grun	Jacques	687	2
Goll	Georges	48	1	Grussenmeyer	Michel	369	1
Goetz	Felix	47	1	Grussenmeyer	Georges	1273	3
Goetz	Antoine	613	2	Grunenwald	Joseph	1224	3

Il est maintenant possible de consulter directement sa fiche d'état signalétique et des services dans le registre correspondant. A côté du numéro de matricule figure l'indication du numéro de volume. En effet, les états signalétiques et des services sont répartis dans plusieurs volumes, pour des raisons matérielles. Ici, il faudra consulter le volume numéro un.

La conscription militaire dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin

N° 1001 de la Nomenclature générale.

Nom : *Goetz*  
 Prénoms : *Félix* Surnoms : \_\_\_\_\_

Numéro matricule du recrutement : *47*  
 Classe de mobilisation : \_\_\_\_\_

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le *19 août 1875* à *Offendorf*, canton d' *BISCHWILLER*, département d' *BAS-RHIN*, résidant à *Offendorf*, canton d' *BISCHWILLER*, département d' *BAS-RHIN*, profession d' *boucher*.  
 Fils de *Joseph* et de *Russel Seraphine*, domiciliés à *Offendorf*, canton d' *BISCHWILLER*, département d' *BAS-RHIN*.  
 Marié à \_\_\_\_\_

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux *bruns* Visage *ovale*  
 Yeux *bleus*  
 Front { Inclinaison \_\_\_\_\_  
 Hauteur *haut*  
 Largeur \_\_\_\_\_  
 Dos \_\_\_\_\_  
 Nez { Hauteur \_\_\_\_\_  
 Saillie *ordinaire*  
 Largeur \_\_\_\_\_  
 Renseignements physiologiques complémentaires : \_\_\_\_\_  
 Taille : 1 m. *58* centim.  
 Taille rectifiée : 1 m. \_\_\_\_\_ cent.  
 Marques \_\_\_\_\_  
 particularités : \_\_\_\_\_  
 Degré d'instruction : *2*

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 Inscrit sous le n° \_\_\_\_\_ de la liste du canton d' *Alsace-Lorraine réintégré de plein droit dans la nationalité française en vertu du 8<sup>me</sup> de l'annexe à la Section V du traité de paix.*  
 Classé dans la \_\_\_\_\_ partie de la liste en 19 \_\_\_\_\_  
 Classé dans la \_\_\_\_\_ partie de la liste en 19 \_\_\_\_\_

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
*Affecté comme réserviste le 19 Juillet 1918. L'acte de l'1<sup>er</sup> Septembre 1923 au*  
*Déchargé de toutes obligations militaires le 10 Mars 1921*

**COUPS D'AFFECTATION.**

Année active.	NUMÉROS	
	sur MATRI-CULE	sur le COSTUME spécial.
Année active.		
Dyscapacité et absence de l'armée active.	<i>11<sup>e</sup> Région Paris</i>	<i>2-2</i>
	<i>17<sup>e</sup> Algérie</i>	
Année territoriale et sa réserve.		

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR ORDRE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de région.	De domicile. Il est inscrit.

**ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.**

**CAMPAGNES.**

**BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.**

**Archives départementales du Bas-Rhin, cote 629 D 13/1**

**PÉRIODES SPÉCIALES.**

PÉRIODES SPÉCIALES.	ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS ?		DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	
Réserve ...	1 <sup>er</sup> dans l' _____ du _____ au _____	2 <sup>e</sup> dans l' _____ du _____ au _____	
Armée territoriale.	Supplémentaires dans l' _____ du _____ au _____		
	1 <sup>er</sup> dans l' _____ du _____ au _____	Supplémentaires dans l' _____ du _____ au _____	
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du _____ au _____	Du _____ au _____	

Guerra. — Registre matricule. — 038—03—1919.

Les informations que l'on peut tirer de ce document sont minces. Les données sur la carrière militaire de Félix Goetz se limitent à la date de son affectation dans la réserve. On ne sait rien de son service sous l'uniforme allemand. On apprend toutefois qu'il a été réintégré de plein droit dans la nationalité française après 1918.

## Rechercher un ancêtre militaire après 1918

Là encore, la méthode de recherche est très proche de celle utilisée dans la recherche précédente, à une nuance près. A partir de 1926, il n'existe qu'un seul répertoire alphabétique et non plus trois comme précédemment, lorsque chaque bureau disposait de son propre répertoire. Désormais, tous les jeunes gens sont répertoriés dans le même document, les bureaux de recrutement apparaissant sous la forme d'un code.

### Pour le département du Bas-Rhin :

- 671 : bureau de Strasbourg.
- 672 : bureau de Saverne.
- 673 : bureau de Sélestat.

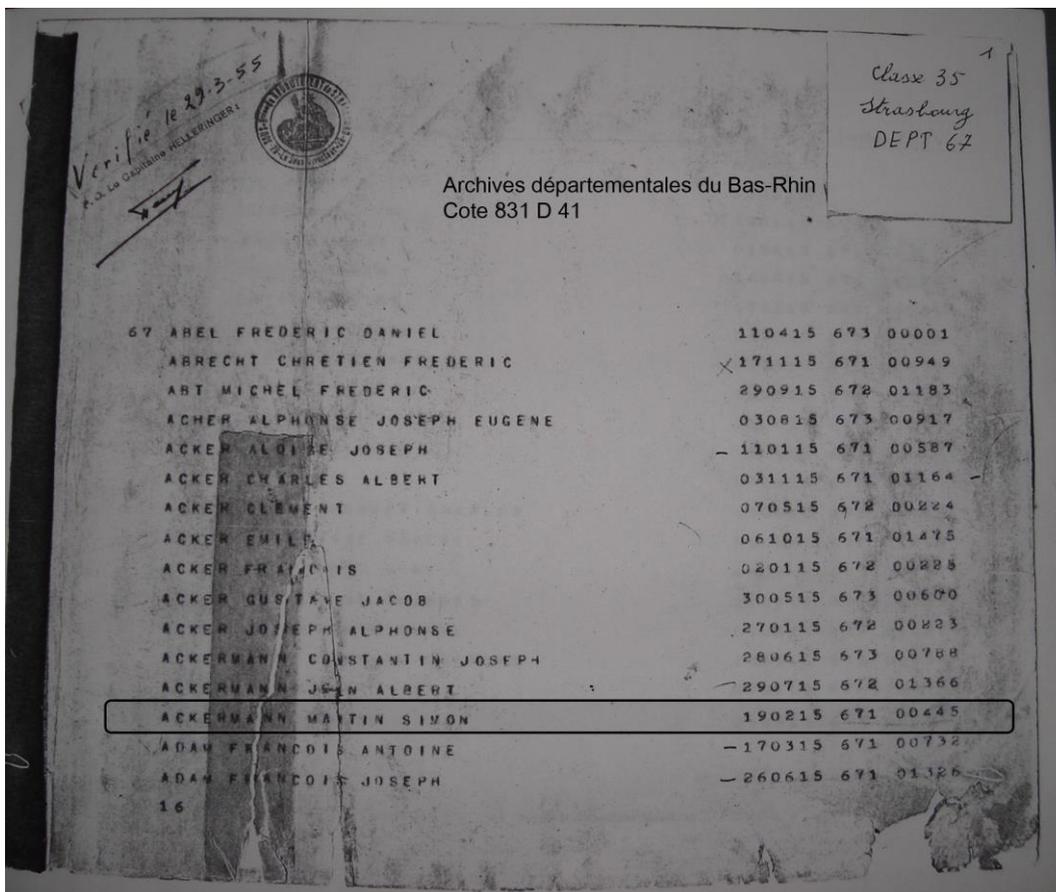
### Pour le département du Haut-Rhin :

- 681 : bureau de Colmar
- 682 : bureau de Mulhouse

Ces codifications sont explicitées en début de répertoire. Entre 1918 et 1925, la recherche débute comme précédemment, par la consultation du répertoire du bureau de recrutement correspondant.

Dans ce dernier exemple, on cherche à reconstituer la carrière militaire de Martin Ackermann, né le 19 février 1915. La connaissance de son lieu de naissance ou de résidence en 1935 n'est plus primordiale puisque qu'il n'y a plus qu'un seul répertoire alphabétique. En consultant ce répertoire, les informations récoltées sont les suivantes (dans l'ordre des colonnes) :

- nom et prénom du jeune homme
- date de naissance
- bureau de recrutement (dans notre exemple, il s'agit de Strasbourg)
- numéro de matricule





On constate dans le cas présent que cet état signalétique et des services est très détaillé. Ce document permet de retracer précisément la carrière militaire de Martin Ackermann. Ses affectations successives sont énumérées, de même que les campagnes qu'il a menées et les décorations qu'il a obtenues.

## **Conclusion**

Rechercher un ancêtre militaire nécessite de connaître certaines informations avant de pouvoir consulter efficacement les documents : date de naissance, lieu de naissance ou de résidence à 20 ans sont les deux éléments les plus importants.

En Alsace et en Moselle, les renseignements sur les soldats sont rares pour la période 1871-1918 en raison de l'annexion allemande. Les recensements militaires ont toutefois été reconstitués mais n'ont pas la précision des états signalétiques et des services tenus après 1918.

Les archives militaires permettent de reconstituer des itinéraires individuels mais aussi de dresser le portrait d'un groupe de personnes (les jeunes gens âgés d'une vingtaine d'années) au fil des ans.

## Orientations bibliographiques

*Recrutement de l'armée. Dispositions générales, engagements volontaires.* Strasbourg : Berger-Levrault, 1920, 99 p.

*Extrait pour les maires de l'instruction générale sur la conscription.* Paris : Firmin Didot éditeur, 1811-1812, 95 p.

AURIAU, Françoise ; LEMASSON, Denise ; Yvelines, Archives départementales, Service éducatif. *De l'armée de métier à l'armée nationale. Tome 1, l'armée d'Ancien régime.* Versailles : Archives départementales des Yvelines, 1996, 173 p.

BERNARD, Gildas. *Répertoire numérique de la série R, affaires militaires, 1800-1940.* Troyes : Archives départementales de l'Aube, 1970, 181 p.

BESSEY, Valérie. *Construire l'armée française : textes fondateurs des institutions militaires. Tome 1, De la France des premiers Valois à la fin du règne de François Ier.* Turnhout : Brepols, 2006, 263 p.

BONIN, Pierre. *Construire l'armée française : textes fondateurs des institutions militaires. Tome 2, Depuis le règne de Henri II jusqu'à la fin de l'Ancien régime.* Turnhout : Brepols, 2006, 355 p.

BUFFETAUT, Yves. *Votre ancêtre et la guerre : guide généalogique et historique.* Louviers : Ysec éditions, 2000, 255 p.

CABOURDIN, Guy ; VIARD, Georges. *Lexique historique de la France d'Ancien régime.* Paris : Armand Collin, 2<sup>e</sup> éd., 1990, 324 p.

CREPIN, Annie. *Construire l'armée française : textes fondateurs des institutions militaires. Tome 3, De la Révolution à la fin du Second Empire.* Turnhout : Brepols, 2006, 360 p.

DEVOS, Jean-Claude ; GUINARD, Pierre ; NICOT, Jean ; WAKSMAN, P. *Inventaire sommaire des archives de la guerre, série N, 1872-1919. Volume 1, Introduction, guide des sources, bibliographie<sup>10</sup>.* Troyes : Impr. La Renaissance, 1975, 513 p.

JEAN, Jean-Pierre. *Le livre d'or du souvenir français, Lorraine, Alsace, Luxembourg, Lorraine sarroise<sup>11</sup>.* Paris : Le souvenir français, 1929, 528 p.

LEBLAY, Anne ; LEPERCQ, Ludovic ; VERDIER, Pascale (dir.). *Sous-série 1 R affaires militaires : préparation militaire et recrutement de l'armée (1791-1870).* Strasbourg : Archives départementales du Bas-Rhin, 2007, 58 p.

SARS, Robert de. *Le recrutement de l'armée permanente sous l'Ancien régime<sup>12</sup>.* Paris : Rousseau, 1920, 184 p.

---

<sup>10</sup> Ce volume présente détaille l'organisation de l'armée entre 1872 et 1919. Seuls peuvent donc être concernés les soldats alsaciens ayant servi sous l'uniforme français.

<sup>11</sup> Liste d'Alsaciens-Lorrains tombés pendant la Première Guerre mondiale sous l'uniforme allemand.

<sup>12</sup> Thèse de doctorat de droit.

Sites internet :

Le site « Mémoire des hommes » recense les soldats morts pour la France, selon les dispositions des articles L 488 à L 492 bis du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Il est accessible sur [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr).

Le site « sépultures de guerre » indique, quant à lui, les dates de naissance et de mort des soldats, et les lieux d'inhumation.

Il est accessible sur [www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr](http://www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr)

Les tombes des Alsaciens enrôlés dans l'armée allemande durant la Première Guerre mondiale et morts sous uniforme allemand peuvent être localisés à partir du site internet de l'armée allemande : <https://www.volksbund.de/erinnern-gedenken/graebersuche-online>